



- Ajout du point 8 Fonds à destination spéciale : approbation don 1000 \$ du Centre d'entraide Richelieu.
- Ajout du point 9 Approbation des frais de surveillance du dîner.
- Déplacement des points suivants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2024**

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.

[Résolution 2024-06-18-CÉ-051](#)

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance du CÉ tenue le 14 mai 2024 au moins six heures avant le début de la présente séance,

Il est proposé par M<sup>me</sup> Maryse Cognac :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du CÉ du 14 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. Suivi au procès-verbal**

Aucun suivi.

### **5. Questions du public**

Marie-Claude Fontaine et Marie-Pier Charette mentionnent avoir été interpellées par des parents à propos des nombreux dîners et récompenses de fin d'année qui proposaient aux enfants des aliments peu nutritifs (hot-dogs, pizza, McDonald's, etc.). Dans certains de ces cas, les sommes utilisées provenaient des collectes de fonds de la dictée TPL. Le questionnement porte autant sur la saine alimentation que sur l'utilisation des sommes de cette campagne de financement. M<sup>me</sup> Derome explique que ce sont plusieurs événements distincts organisés de façon non concertée entre les membres du personnel et qu'en effet, cela fait plusieurs repas de malbouffe en une semaine. Les dîners n'étaient pas tous financés par les fonds amassés par la dictée TPL. Il y a en effet une réflexion à avoir en équipe-école à propos de l'utilisation de ces sommes ainsi que pour favoriser les saines habitudes de vie.

### **6. Approbation des listes d'effets scolaires 2024-2025**

Les listes d'effets scolaires ont été transmises aux membres du conseil d'établissement précédemment. M<sup>me</sup> Derome présente les modifications faites à la suite de la



vérification des aspects légaux par le CSSDHR ainsi que certaines modifications de prix des cahiers d'exercices apportées par le libraire.

#### [Résolution 2024-06-18-CÉ-052](#)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Grenier :

Que soient approuvées les listes d'effets scolaires avec les modifications présentées.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. Adoption du budget initial**

M<sup>me</sup> Derome présente le budget initial, mais sans les paramètres budgétaires officiels du MEQ. Les sommes sont approximatives et pourront être confirmées lorsque le MEQ aura émis ses paramètres.

Un déficit d'environ 75 000 \$ est prévu pour l'année scolaire 2023-2024 en raison des ajouts de personnel pour répondre aux besoins des élèves. Un plan de rattrapage budgétaire devra être bâti avec le Service des ressources financières sur quelques années pour rattraper ce déficit.

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire



[Résolution 2024-06-18-CÉ-053](#)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Théberge :

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 643 854 \$ soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Fonds à destination spéciale : approbation don 1000 \$**

Le Centre d'entraide et de partage Richelieu a remis un don de 1000 \$ à l'école de Richelieu pour subvenir aux besoins des enfants dont les familles peinent à couvrir certaines dépenses. Ce fonds sert à payer des repas, des collations, des sorties de fin d'année, etc.

[Résolution 2024-06-18-CÉ-054](#)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Fontaine :

Que le don soit approuvé et déposé dans le fonds à destination spéciale.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Approbation des frais de surveillance du dîner 2024-2025**

**Informations importantes**

- L'indexation des tarifs a été limitée à 3 %, en conformité avec la Loi visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux. L'indexation nécessaire pour couvrir les coûts réels aurait plutôt été de près de 15 % au primaire et de 12 % au secondaire.

<b>PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE</b>	
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant</b>	
- 4 ou 5 jours par semaine	197 \$
- 1 à 3 jours par semaine	118 \$
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant – Garde partagée (1 semaine sur 2)</b>	
- 4 ou 5 jours par semaine	99 \$
- 1 à 3 jours par semaine	58 \$
<b>3<sup>e</sup> enfant et suivants</b>	Gratuit
<b>Maximum par famille (au préscolaire et primaire seulement)</b>	394 \$
<b>Dineur occasionnel</b>	4,00 \$
<b>SECONDAIRE</b>	
<b>Par élève</b>	50 \$

[Résolution 2024-06-18-CÉ-055](#)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Bérubé et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Théberge :

Que soient approuvés les frais de surveillance du dîner pour l'année 2024-2025 tels que proposés.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Informations de 2024-2025**

**10.1 Révision du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

La révision n'est pas terminée. La présentation sera à venir.

**10.2 Plan d'action projet éducatif**

Le travail n'est pas terminé. La présentation est à venir.

**10.3 Plate-forme éducative SÉDG**

Le travail n'est pas terminé. La présentation est à venir. La plate-forme éducative fera un lien avec le projet éducatif, en incluant le rôle du SÉDG dans l'atteinte des objectifs.

## 10.4 Services scolaires 24-25

Une présentation des services prévus en 2024-2025 est expliquée par M<sup>me</sup> Derome :

- Aide à la classe : Curé-Martel bénéficiera de 34 h d'aide à la classe et Saint-Joseph, de 62 h. Des postes variant de 11 h à 13 h seront jumelés aux postes d'éducatrices en SÉDG, qui deviendront les éducatrices en milieu scolaire.
- TES : Il y aura un poste de 30 h à Saint-Joseph, un poste de 30 h à Curé-Martel, ainsi qu'un poste bonifié à 35 h à Curé-Martel, pour offrir des heures TES au SÉDG en fin de journée. Les deux classes relation auront un poste de 30 h TES chacune.
- Seuil minimal de services : puisque les besoins importants de nos élèves, surtout en bas âge, sont liés au langage et au comportement, le CSS a choisi de mettre en place un seuil minimal de service équitable entre les écoles. Pour ce faire, les écoles étaient d'accord pour contribuer à ce seuil de service via leurs mesures. Cela fait en sorte d'augmenter le nombre d'heures en orthophonie et en psychoéducation. Dans notre école, puisque les enjeux comportementaux sont majeurs, il a été décidé, en collaboration avec le conseil enseignant et le comité HDAA, de prioriser les postes de TES et de ne pas bonifier le poste d'orthopédagogie, comme nous avons l'habitude de le faire depuis quelques années.
- Orthophonie : deux jours par semaine
- Psychoéducation : trois jours par semaine
- Orthopédagogie : 30 périodes par cycle

## 11. Informations du Comité de parents

La politique de transport a été revue et a été présentée aux parents. En 2025-2026, les parents ne pourront plus modifier en cours de semaine la fréquentation du transport. Par exemple, si un enfant est inscrit au transport, il y est inscrit durant une semaine pleine. L'intention est de réduire le risque de confusion quant à la destination d'un enfant.

Différentes présentations de campagnes de financement sont faites et une idée est partagée de laisser une boîte pour que la communauté puisse venir porter ses canettes et bouteilles à l'école.

## 12. Fondation jeunesse de Richelieu

Plusieurs activités ont eu lieu : vente de plants, déjeuner du maire, course de boîtes à savon. Des démarches débutent avec la Ville de Richelieu pour moderniser le bâtiment du CIER. Le camp de jour commence sous peu. Un grand ménage est fait au CIER. L'intention 2024-2025 est de poursuivre la réalisation des activités scolaires.



### 13. OPP

En 2023-2024, l'OPP n'a pas été en mesure d'organiser des activités de financement pour diminuer les frais de sorties. Nous réessayerons le tout l'an prochain. Les parents sont toutefois toujours mobilisés pour venir aider à l'école, ce qui est fort apprécié.

### 14. Correspondance

Une correspondance des Olympiades québécoises des métiers et technologies, organisée par Compétences Québec, a été reçue et partagée aux membres.

### 15. Varia

M<sup>me</sup> Marie-Claude Fontaine souligne la *Grande Journée des petits entrepreneurs* et l'implication de la directrice dans ce projet. Cette première édition pour l'école de Richelieu a été un succès. Quelques ajustements sont à prévoir au niveau de l'emplacement, pour avoir plus d'ombre, et au niveau de la durée. M<sup>me</sup> Derome nomme que ce projet n'aurait pu être possible sans la collaboration de M. Luiz Gustavo Verçani Bendassoli Boaventura, à l'origine de l'initiative, ainsi que de M<sup>me</sup> Marie-Claude Fontaine. Ils se sont tous les deux impliqués en animant des midis en entrepreneuriat avec les élèves. M<sup>me</sup> Marie-Pier Charette nomme aussi la réussite de cette journée.

### 16. Levée de l'assemblée

[Résolution 2024-06-18-CÉ-056](#)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Théberge :

Que la séance soit levée à 20 h 33.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Marie-Pier Charette**  
Présidente du CÉ

---

**Christine Derome**  
Directrice